

De : Bernadette LATOUR <[latourbernadette@gmail.com](mailto:latourbernadette@gmail.com)>

Envoyé : jeudi 11 décembre 2025 22:07

À : [enquete-publique@mairie.artannes.fr](mailto:enquete-publique@mairie.artannes.fr)

Objet : Contribution à l'enquête publique – Parcelle ZR 127 – Demande de constructibilité partielle

*À l'attention de Madame la Maire d'Artannes-sur-Indre  
et de Monsieur le Commissaire enquêteur  
dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du PLU*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, je fais suite à l'entretien en présentiel tenu lors de la permanence du Commissaire enquêteur, Monsieur Hugues ROL, concernant ma demande de constructibilité relative à la parcelle cadastrée ZR 127, située à côté du hameau de la Baudinière. Après avoir pris connaissance des différents éléments fournis, je souhaite apporter plusieurs précisions et soumettre une proposition adaptée afin d'examiner une solution intermédiaire compatible à la fois avec le projet communal et avec les réglementations en vigueur.

1. Sur la surface de la parcelle et le nombre de logements évoqué

La projection d'un potentiel de 85 logements correspondant à une densité théorique ne reflète pas ma demande. Je ne sollicite en aucun cas une urbanisation de cette ampleur, mais uniquement la possibilité de développer un projet limité et cohérent avec le hameau.

2. Sur la notion de logique de continuité

Bien que classée en zone A, la parcelle est située en continuité de bâti existant et déjà desservie par les réseaux publics. Son positionnement et son environnement immédiat en font un espace dont la constructibilité maîtrisée ne constituerait pas une extension diffuse ni une artificialisation incompatible avec les objectifs nationaux.

3. Proposition d'une solution intermédiaire : constructibilité partielle et encadrée

Aussi, je sollicite l'examen d'une constructibilité partielle, sur une bande ou secteur limités, ou autre modalité de constructibilité maîtrisée que vos services estimeraient cohérente. Une telle approche permettrait de :

- limiter très fortement la consommation foncière,
- respecter les principes de densification,
- éviter de bouleverser l'équilibre du hameau,
- répondre à la logique de sobriété inscrite dans la loi Climat et Résilience.

Cette proposition représente un compromis équilibré entre les objectifs de la commune et ma demande. Elle permet par ailleurs de valoriser un terrain déjà équipé, sans ouvrir la totalité de la surface à l'urbanisation.

Je souhaite en conséquence qu'une étude précise de cette possibilité soit menée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Mon objectif n'est pas d'aller à l'encontre de la vision portée par la municipalité, mais au contraire de proposer une solution raisonnable, proportionnée et soucieuse des orientations environnementales et d'aménagement.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à ma demande, que je souhaite voir prise en compte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, et vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernadette LATOUR